

“ Vous n’êtes pas sans savoir que, bientôt peut-être, nos Canadiens de là-bas auront à subir une persécution semblable à celle de l’Ontario. Témoins enthousiastes de votre courage, de votre union, de votre admirable organisation, ils seront prêts à combattre à leur tour et à vaincre.”

On devine quelle allure ces trois allocutions, tombant de si haut — et le témoignage de sympathie qu’avait pareillement apporté le vénérable Mgr Routhier, représentant de Mgr l’Archevêque d’Ottawa — ont donné au Congrès.

M. le sénateur Landry et M. le sénateur Belcourt leur ont aussitôt donné, en même temps qu’ils apportaient un magnifique exemple d’union politique, un éloquent commentaire. Et les délibérations du congrès se sont continuées avec deux caractéristiques très marquées: l’union qui paraissait absolue, et la volonté de résister jusqu’au bout et sur tous les terrains.

* * *

La grosse décision du congrès, pour le moment, a été de demander au gouvernement fédéral le désaveu de la dernière loi ontarienne, celle qui a créé la petite commission et prétendu légaliser le règlement XVII.

Les raisons de la demande de désaveu sont évidentes. Cette question des écoles ontariennes a provoqué déjà une série d’actes qui mettent en danger la paix publique, qui risquent de créer un conflit aigu entre les deux grandes races qui peuplent le pays. Il n’est pas admissible qu’une situation comme celle qui existe à Ottawa: confiscation de l’argent et des droits électoraux des contribuables, grève des professeurs et fermeture des écoles, garde des mêmes écoles nuit et jour, par une population indignée, puisse indéfiniment se prolonger. Et l’on demande au gouvernement fédéral de poser un acte de grande politique en usant de son pouvoir pour entraver la législation inique du gouvernement ontarien.

Une première requête a été présentée au nom de la Commission des écoles catholiques d’Ottawa et de la population catholique de la province, requête constituant un formidable réquisitoire contre la commission gouvernementale et le règlement XVII — réquisitoire qui devra être distribué à travers tout le Canada pour l’édification des hommes de bonne foi.